



# DÉLIBÉRATION

## du 13 septembre 2022

Présents : 22 Excusés : 5 4 pouvoirs	<b>L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b>
Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHIEREAU, Mme Laura BRETAUD, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLOIN, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme Marina LUCAS, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu.	<b>Étaient absents excusés :</b> Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), Mme Agnès LEMARIÉ (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD), M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à Philippe THIBAUDEAU), Mme Rosalie OUTIN
Le 15 SEP. 2022	<b>Assistait également au titre des services :</b> Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON
Publiée, le 16 SEP. 2022	<b>Secrétaire de séance :</b> M. Bruno CHICOISNE
Notifiée, le	<b>Date de la convocation :</b> 07 septembre 2022
Délibération n°22.5.5	<b>VOIRIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT</b> <i>Marché d'assainissement pluvial – Le Grand MONTIS et le Bas DEFAY – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché avec l'entreprise attributaire</i>

Madame le Maire rappelle que lors du vote du BP 2022 il a été voté une enveloppe de crédits de 150 000€ sur le programme 94 – Assainissement des Hameaux pour engager les travaux d'assainissement eaux pluviales et réfection de voirie des deux villages du GRAND MONTIS et du BAS DEFAY.

Le dossier de consultation des entreprises a été préparé par le cabinet ARRONDEL, MOE du projet et transmis à la publicité, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, le 29 juillet 2022. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 5 septembre 2022 à 12 heures. 3 candidats ont présenté une offre recevable. L'analyse des offres a été réalisée par le MOE sur la base des critères inscrits dans le DCE, à savoir prix : 70% et valeur technique : 30%. L'analyse a été présentée pour avis à la commission MAPA le mardi 13 septembre 2022.

**La commission a proposé au Maire de retenir l'offre présentée par l'entreprise LANDAIS mieux disant.**

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Sur proposition du Maire,*

*Vu l'exposé présenté,*

*Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet ARRONDEL,*

*Vu le procès-verbal de la commission MAPA en date du 13 septembre 2022,*

*Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché assainissement pluvial 2022 pour les villages des Grands MONTIS et Bas DEFAY avec la SA LANDAIS, entreprise mieux disant pour un montant de 134 931,91€ H.T.

Pour extrait conforme au registre »

Nadine YOU,  
Maire

